CHOISY-le-ROI

Centre Communal d'Action Social

2026/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai à 19 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS : Madame Stéphanie CHENU – Madame Rachel COHEN – Monsieur Julien BOURVEN – Madame Nathalie LAZIC – Madame Zahia TAZAMOUCHT – Monsieur Mourad SAOUD – Monsieur Serge LECLERC – Monsieur Salem BELHOUAS – Madame Eva LOWINSKI

ETAIENT EXCUSÉS : Madame Catherine DESPRES – Madame Marie AUDOIN

ETAIT REPRÉSENTÉE : Madame Bénédicte HACHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 13 **en exercice : 13**

Présents : 10 ***Représentée : 1*** ***Excusés : 2*** ***Absent : 0***

ONT VOTE : Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Par délibération n° 2026/19 du 18 mai 2026, le Conseil d'Administration a approuvé la création d'une commission permanente.

Le conseil d'administration doit désigner les membres de la commission permanente : outre son Président ou sa Vice-Présidence, elle est composée de 4 administrateurs élus au sein du Conseil d'Administration et 1 suppléant, à parité égale parmi les administrateurs élus et les administrateurs nommés.

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à candidater et à voter pour élire le les administrateurs qui composeront la commission permanente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2026/19 du 18 mai 2026 approuvant la création de la commission permanente et les missions qui lui incombent,

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202620-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

APPEL A CANDIDATURES POUR ETRE MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Vu la candidature de :

- Monsieur Julien BOURVEN
- Madame Zahie TAZAMOUCHT
- Madame Catherine DESPRES
- Monsieur Mourad SAOUD
- Monsieur Serge LECLERC

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 – Le nombre de candidatures correspondant au nombre de sièges à pourvoir,

Sont élus en tant que membres de la commission permanente :

- Monsieur Julien BOURVEN
- Madame Zahie TAZAMOUCHT
- Monsieur Mourad SAOUD
- Monsieur Serge LECLERC
- Madame Catherine DESPRES en tant que suppléante

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 mai 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Président du CCAS

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20260518-DELIB202620-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026